

ABONNEMENTS
LES ABONNEMENTS
partent des 1^{er} et 16 de chaque mois
et
se paient d'avance.
DÉPARTEMENTS LIMITROPHES
Trois mois..... 5 fr.
Six mois..... 9 fr.
Un an..... 14 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS
Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.
Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS
sont reçues au
Bureau du Journal
du Lot
et

se paient d'avance
Annonces... 25 c. la ligne
Réclamations... 50 c. —

M. Hava, rue J.-J. Rousseau, 8
M. M. Laffite et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

l'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se débarrasser.

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Hiver.

Arrivées à	Départs de	Arrivées à					
CAHORS	CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	PÉRIGUEUX	BORDEAUX	PARIS
11 h. 10 ^m matin.	5 h. 10 ^m matin.	6 h. 53 ^m matin.	10 h. 12 ^m matin.	10 h. 28 ^m matin.	10 h. 45 ^m matin.	4 h. 27 ^m soir.	12 h. 45 ^m matin.
5 » 7 » soir.	1 » 20 » soir.	2 » 55 » soir.	3 » 56 » soir.	4 » 22 » soir.	5 » 51 » soir.	10 h. 19 — 11 h. 17 soir.	4 » 39 » »
9 » 41 » »	5 » 40 » »	7 » 24 » »	8 » 46 » »	9 » 24 » »	10 » 54 » »	* * *	» 4 » soir.

Train de marchandises régulier : { Départ de Cahors — 9 h. 30^m matin.
Arrivée à Cahors — 7 h. 55^m soir.

Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 25^m matin.

Cahors, le 6 Avril 1876

Les préfets du nouveau ministère s'installent peu à peu, et les journaux de province nous apportent chaque jour les circulaires et les allocations qu'ils ont été amenés à écrire ou à prononcer en prenant possession de leurs postes. Nous devons dire, avec le *Moniteur universel*, que ces écrits et ces paroles sont en général des plus corrects. Les nouveaux fonctionnaires du Gouvernement ne dissimulent pas leur attachement à la République, mais ils s'efforcent de présenter celle-ci aux populations sous leurs couleurs les plus avenantes, nous allions dire les plus aimables, pour emprunter une expression célèbre de M. Jules Simon.

Parmi ces préfets, pleins de tact, nous devons citer M. Paul Cambon, qui vient d'être placé à la tête du département du Doubs. M. Cambon a reçu ces jours-ci, à la préfecture, les corps constitués du département. Il leur a adressé un discours, dont le passage suivant ne mérite que des éloges :

Vous avez vu des hommes, venus de tous les points de l'horizon, mettre de côté leurs préférences personnelles, leurs systèmes, leurs affections, leurs petites rancunes, pour s'unir dans une œuvre commune et fonder un gouvernement sur un terrain assez ouvert pour recevoir tous les Français. C'est la République.

Jamais, disait naguère M. le président du conseil, en s'adressant aux Chambres, gouvernement ne fut plus légitimement établi. Mais il ajoutait que la République, plus que toute autre forme de gouvernement, a besoin de s'appuyer sur les saintes lois de la religion, de la morale et de la famille, sur la propriété inviolable et respectée, sur le travail encouragé et honoré.

Le devoir de tous les amis du pays est de soutenir la République ainsi comprise et de se grouper autour de son illustre président, M. le maréchal de Mac-Mahon, pour fonder enfin le gouvernement du pays par le pays.

Les conservateurs ne peuvent qu'être séduits par un semblable langage. Nous y applaudissons, avec la certitude qu'il n'y a rien de mieux à faire, dans les circonstances actuelles, que de se conformer aux lois existantes et de les respecter pour en assurer l'efficacité. Les préfets, qui heureusement sont mieux inspirés que la majorité trop ardente de Versailles, coopéreront nécessairement dans une large mesure à cette tâche; toutes les fois qu'ils s'y emploieront dans les conditions exposées par le préfet du Doubs, ils auront notre approbation et notre appui.

L'étrange interrogatoire auquel M. Dufaure, ministre de la justice s'est trouvé soumis, au sein de la commission chargée de l'enquête sur l'élection de M. Mun, préoccupe tous les jour-

naux sans distinction d'opinion. Il se produit naturellement dans la presse conservatrice un mouvement d'indignation et de surprise. On se demande si le radicalisme et le vieux voltairianisme au bonnet, de coton traditionnel, se sont donné l'accolade, après avoir été exhortés et bénis par M. de Bismarck.

On lit dans le Français :

Ce serait quelque chose de trop grotesque que de voir les radicaux affublés en gallicans. Nos vieux parlementaires de l'ancien régime se trompaient sans doute quand ils prétendaient intervenir dans les questions religieuses, obliger les évêques à enseigner telles ou telles doctrines et ordonner par arrêt aux prêtres de conférer les sacrements : mais au moins ils étaient et se disaient catholiques, hommes de mœurs graves et presque ecclésiastiques, grands clercs en théologie, et disposés à frapper aussi sévèrement l'impiété ou l'hérésie que ce qu'ils appelaient l'ultramontanisme. Mais voyez-vous M. Gambetta et M. Germain Casse, au lendemain du jour où ils ont hurlé qu'il fallait « extirper la lèpre dévorante du catholicisme » et qu'ils « ne reconnaissent pas l'autorité de Dieu », venir faire une enquête dans les séminaires pour voir si l'on y enseigne ce qu'ils estiment être la bonne théologie ? Voyez-vous les bohèmes du café de Madrid se déguiser avec la robe et le bonnet de nos vieux et graves conseillers au Parlement ? Sommes-nous donc en temps de mascarade ?

Ce qui nous intéresse, c'est la conduite que va suivre le gouvernement. Avant de faire un seul pas dans la voie où on l'entraîne, qu'il se demande où on veut le conduire. On prétend reprendre dans l'élection de M. de Mun la tactique suivie naguère dans l'élection de M. de Bourgoing, transformer l'enquête électorale en une enquête générale. Seulement, cette fois, ce n'est plus contre les bonapartistes, c'est contre le clergé, contre le catholicisme, et dès le premier jour, la commission indique clairement son dessein. Aucune question plus redoutable ne pouvait être soulevée. Si le gouvernement n'arrête immédiatement cette téméraire tentative, s'il s'y laisse engager si peu que ce soit, c'est à bref délai en France la plus terrible des guerres civiles, la guerre religieuse. Les catholiques sans aucune distinction se lèveront afin de défendre leur liberté et, pour les combattre, on n'aura que des armes odieuses ou ridicules qui accéléreront promptement le gouvernement à l'oppression révolutionnaire. M. de Bismarck, le gouvernement du canton de Berne n'ont pas commencé autrement que la commission de la Chambre des députés.

La doctrine principale de la déclaration du clergé de 1682, dont nos radicaux voudraient imposer l'enseignement aux séminaires, est la supériorité des conciles sur le Pape. Prétendre obliger des prêtres catholiques à enseigner cette doctrine, quand le concile lui-même a déclaré ne pas vouloir de cette supériorité, est tout simplement une absurdité.

M. Tirard, député radical de Paris, a déposé un amendement au budget pour demander la suppression de l'ambassade française auprès du Saint-Père. L'Empire a détruit la Papauté Temporelle, les radicaux ne veulent pas même tolérer la Papauté Spirituelle.

Nous n'avons pas la moindre crainte sur le

sort de l'amendement de M. Tirard : il sera rejeté; mais il est bon de prendre note qu'il se produit au moment même où l'on essaye de nous ramener à la campagne anti-religieuse de 1826. Cette coïncidence oblige les chrétiens à lutter pour leur foi : ils ne manqueront pas à ce devoir sacré, et on verra ce que pèsent et ce que valent ces grotesques et sottes tentatives de persécution contre l'Eglise.

L'annulation de l'élection de M. le duc de Feltre est généralement approuvée par les journaux de Paris. Dans une commune, un crédit illimité avait été ouvert chez les cinq aubergistes. 123 bouteilles d'alcool avaient été bues, sans compter les barriques de cidre, et 368 électeurs seulement avaient pris part au vote. Le *Temps* dit à ce sujet : « C'était une élection à l'alcool, et les distributions d'argent, faites à des agents innombrables, n'avaient pas nui au succès du candidat bonapartiste. »

On trouve, en revanche, que l'annulation de M. de Cardenau n'était pas justifiée, et la Chambre des députés s'attire à cet égard les reproches les mieux mérités. Il y a dans cette Chambre beaucoup de gens inexpérimentés qui commettent précipitamment toutes les sottises sans se douter que les sottises politiques sont fatalement expiées.

Du reste, dans sa séance de mardi, la Chambre des députés s'est montrée plus tolérante, en validant l'élection de M. Vitalis.

Correspondance

DU JOURNAL DU LOT

Versailles, 5 mars.

La commission du budget s'est constituée hier. Elle a élu M. Gambetta président par 20 voix contre 13 données à M. Bardoux; MM. Albert Grévy et Germain vice-présidents; MM. Turquet, Tirard, Proust et Richard Waddington, secrétaires. M. Gambetta a prononcé, en prenant possession de ses nouvelles fonctions, un discours très raisonnable et très modéré.

Le choix de M. Gambetta emprunte une importance particulière aux déclarations que ce député a faites dans son bureau sur les 97 millions d'augmentation que demande le gouvernement. M. Gambetta a déclaré qu'il voterait les 30 millions pour la guerre les 45 millions pour la marine, mais qu'il rejeterait le reste.

La commission pour l'amnistie a entendu M. Georges Perrin sur le système pénitentiaire appliqué dans la Nouvelle-Calédonie. On sait, que M. Perrin est un des rares voyageurs qui aient visité notre colonie. La commission a résolu d'entendre demain le ministre de la marine. Le rapport sera proposé avant la prorogation.

Les députés et sénateurs républicains des Pyrénées-Orientales se sont rendus aujourd'hui auprès de la commission d'amnistie pour lui demander que

des mesures de grâce ou d'amnistie fussent étendues aux condamnés de l'affaire de Pia.

La commission d'initiative déposera aujourd'hui son rapport sur la proposition de M. Ferry à l'organisation municipale. La gauche doit dit-on demander l'urgence, mais il est bien évident que la discussion de cette proposition ne peut pas venir avant celle du projet d'organisation municipale que va élaborer la commission nommée avant-hier par le ministre de l'intérieur.

La Chambre a validé hier les élections Tocqueville (Manche), Aclouque (Ariège) et Fauré (Gers). Elle a invalidé l'élection du marquis de Miramon (Haute-Loire).

M. Ricard a annoncé hier à la Chambre que la promulgation de la loi sur la levée de l'état de siège aurait lieu aujourd'hui. On sait que bon nombre de feuilles nouvelles, la plupart ultra-démocratiques et à un sou, l'attendaient avec impatience pour faire leur apparition.

Il est probable que la Chambre se prorogera samedi ou mardi prochain au plus tard.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Séance du 3 avril.

Un incident assez bizarre a marqué le début de la séance. MM. Rendu et Castellane ont présenté un projet de loi demandant que la validation des élections fût retirée aux Assemblées législatives et confiée à la cour de cassation, jugeant toutes chambres réunies. Cette proposition a soulevé un violent tumulte.

— A l'ordre ! La question préalable ! C'est inconstitutionnel ! criait-on.

Et de fait, ce projet était inconstitutionnel, la loi sur les pouvoirs publics spécifiant expressément que les Assemblées aient la charge de vérifier l'élection de leurs membres.

M. de Castellane est venu assez ingénument avouer qu'il ne connaissait pas la Constitution, et l'incident, qui menaçait de tourner au tragique, s'est terminé au milieu des rires.

La Chambre a validé ensuite l'élection de M. Vitalis dans l'Hérault, après un assez vif débat qui a amené à la tribune deux nouveaux orateurs : M. Fréminet, un jeune homme qui ne paraît pas devoir faire un tort considérable à Mirabeau, talent correct, froid, sans passion et sans vigueur, et M. Lisbonne, dont le nom était assez connu pour que son apparition ait produit un certain mouvement de curiosité.

M. Lisbonne est du Midi et l'on s'en aperçoit vite; il entasse périodes sur périodes pour constater que deux et deux font quatre; il s'échauffe, crie, vocifère, mime au besoin son discours avec un accent par trop prononcé. Quant à convaincre ou à persuader son auditoire, M. Lisbonne n'y songe; il fait du bruit, et se contente de cette spécialité.

M. Laurier a présenté la défense de M. Vitalis avec infiniment d'esprit. Il a parlé à côté de l'affaire pendant une demi-heure, en homme qui sait qu'il faut faire rire pour désarmer les assemblées.

M. Vitalis a été validé.

Revue des Journaux

Revue des Deux Mondes,

Les républicains ne réfléchissent pas qu'ils forgent des armes qui pourraient bien, un jour

ou l'autre, être tournées contre eux ; et ce qu'il y a de curieux, ce qui est la partie assez plaisante des premiers débats parlementaires, c'est cette sorte d'ingénuité inconsciente, avec laquelle la présente majorité s'attribue à l'égard des élections, un droit de haute et basse justice — qu'elle n'applique naturellement qu'à ses adversaires. Bien entendu, en effet, les élections républicaines n'ont rien à voir avec les enquêtes : elles sont pures de toute intrigue, de tout abus d'influence ! Les républicains ne savent pas ce que c'est que tromper et capter le suffrage universel ! Ils ne trahissent jamais les opinions de leurs adversaires ! La « gauche millionnaire », selon un éminent républicain, cette gauche ne sait pas se servir de l'argent dans les élections ! Eh bien ! soit, c'est convenu, les républicains sont la vertu, l'innocence même dans les élections comme dans le reste. Tout ce qu'on peut leur demander, c'est de ne pas se montrer des vertueux trop farouches, s'ils ne veulent pas être l'amusement de la galerie, et d'en finir au plus vite avec une vérification de pouvoirs où ils dépendent en rapports et en débats souvent puérils un temps qui pourrait être mieux employé.

Journal de Paris.

Aussi longtemps qu'il s'est agi de lutter pour obtenir la proclamation de la République, l'union a pu être maintenue, sans trop d'efforts entre les différents groupes de gauche. Si l'on était divisé sur le fond des choses, si l'on avait sur presque toutes les questions de la politique générale des idées distinctes, sinon opposées, du moins d'accord sur un point, on était convenu de tout subordonner à la conquête de la République ; on s'était promis de marcher ensemble sous la même bannière, confusément et sans distinction de nuances, jusqu'au jour où la République étant proclamée, chacun pourrait reprendre son indépendance et se consacrer de nouveau à la poursuite particulière de ses idées. Tous les groupes de gauche ont accepté ce plan de campagne, et tous l'ont suivi avec persévérance jusqu'au jour du succès final. La classe ouvrière s'est particulièrement distinguée par la patience avec laquelle elle s'est pliée à la discipline que les circonstances lui imposaient. Elle a consenti à renvoyer l'étude des questions qui lui tiennent le plus au cœur, les questions sociales, jusqu'après la conquête de la République ; et de même quelle se vantait, en 1848, d'avoir mis plusieurs mois de misère au service de la République, la classe ouvrière pourrait se vanter aujourd'hui d'avoir mis au service de l'idée républicaine plusieurs années de patience.

Mais enfin le but est atteint, la République est proclamée et la classe ouvrière est d'avis qu'il est temps d'en venir à l'étude des questions sociales, puisqu'aussi bien la République qui a toujours été représentée comme se prêtant beaucoup plus facilement qu'aucune autre forme de gouvernement à l'étude de ces questions. Quelques membres de la gauche se préoccupent, dit-on, de répondre au désir de la classe ouvrière et de formuler en projets de lois les revendications de leurs électeurs. Les membres de la gauche dont il s'agit sont pénétrés de la nécessité de se montrer conséquents avec leur cirulaire et leurs professions de foi. La République française, qui nous apporte cette nouvelle, nous annonce en même temps qu'une réunion a été tenue, à la salle des conférences du boulevard des Capucines, réunion composée de membres des chambres syndicales ouvrières et de publicistes habitués à traiter les questions sociales, en se plaçant au point de vue des classes ouvrières.

La réunion avait été provoquée par deux rédacteurs de la République française, ce qui nous autorise à faire remonter jusqu'à Gambetta lui-même l'initiative de cette réunion. Une série de résolutions tendant presque toutes à obtenir le remaniement de certains points de notre législation, dans un sens favorable aux ouvriers, ont été adoptées par la réunion. Ces résolutions peuvent être provisoirement considérées comme une sorte de programme des revendications ouvrières, approuvées et autorisées par les chefs de la gauche. Ce programme, hâtons-nous de le dire, n'est pas bien effrayant, bien qu'il contienne des articles assez vagues, et, par exemple celui qui vise « l'adoption d'un ensemble de mesures financières tendant à modifier les conditions générales de cherté de vie imposées aux travailleurs. » Nous ne voyons, à vrai dire, dans cette série de résolutions adoptées par la réunion du boulevard des Capucines rien qui touche au vif de la question sociale proprement dite. Personne n'a parlé des modifications à apporter aux rapports existants entre le capi-

tal et le travail, modifications qui sont le fond même de cette terrible question sociale. Il semble que les résolutions adoptées ne soient que des expédients ou des palliatifs destinés à donner le change aux classes ouvrières. Mais quelques bonnes petites lois dictées par l'esprit charitable qui animait le Petit-Manteau bleu ne donneront pas satisfaction à des aspirations qui ont leur point de départ dans l'ignorance et la misère, aspirations que l'on a encouragées par tant de phrases creuses et de promesses vagues. Aujourd'hui que la question politique est résolue, la question sociale se pose. Aux hommes politiques de la gauche le soin de la résoudre.

Il paraît que le nouveau titre dont vient d'être investie la reine d'Angleterre, n'est pas absolument du goût des radicaux anglais. Un meeting monstre a été tenu à Londres pour protester contre le bill qui confère à S. M. la reine Victoria le titre d'impératrice des Indes. On en annonce d'autres à Manchester et à Edimbourg. Les maires de ces dernières villes seraient à la tête du mouvement et dirigeraient le feu. Tout en protestant de leur « loyauté » envers leur « gracieuse » souveraine, ils se refuseraient à lui reconnaître le droit de porter le nouveau titre qui vient de lui être accordé.

Que signifie tout ce bruit ? Que veulent dire ces réclamations ? Est-ce que le mal révolutionnaire gagnerait maintenant nos voisins d'outre-Manche ?

Français

La conduite que tiendront les bonapartistes dans la question de la liberté d'enseignement demeure douteuse. La Liberté blâme assez vivement M. Paul de Cassagnac de s'être laissé aller, dans une improvisation sans doute insuffisamment préparée, à défendre la loi actuelle sur la liberté d'enseignement. Elle se félicite de voir plusieurs journaux bonapartistes se prononcer dans un sens contraire, et elle explique que les traditions et les intérêts de la cause impériale sont contraires à cette union avec les catholiques combattant ainsi pour leur liberté.

Chronique religieuse

Les lauriers de M. About empêchent de dormir M. Sarcey qui redouble de rigueur vis-à-vis des catholiques.

Là-dessus, M. Sarcey a de l'amour-propre ; il a de l'émulation ; surtout il ne souffre pas de rivaux ; il veut briller entre tous ; il brillera ; il l'a juré.

Ah ! c'est que M. Sarcey n'est pas ce qu'un vain peuple pense.

Une quête sera faite en Angleterre pour les prêtres allemands persécutés et dépouillés.

Comme l'a écrit Mgr Westminster, le pauvre prendra sur sa pauvreté et le riche donnera une partie de son abondance.

La note suivante, dit l'Echo de la Province a été communiquée aux journaux religieux de Paris :

Les évêques fondateurs de l'Université catholique de Paris ont tenu, cette semaine, à l'archevêché, l'assemblée générale annuelle, prescrite par les statuts. Ils ont traité les affaires courantes, se sont fait rendre compte de tout le travail d'organisation, récemment achevé, en ce qui touche les trois Facultés de droit, des lettres et des sciences. Ils ont fixé le budget de l'exercice courant et étudié les projets de développement que l'Université comporte. Ils ont voté la création de deux nouvelles chaires dans la Faculté de droit, l'une de législation industrielle, l'autre d'enregistrement et de notariat.

Nous recevons une nouvelle qui aura un grand retentissement parmi les fidèles du monde entier.

Les Annales de Notre-Dame-de-Lourdes annoncent que Mgr de Tarbes a reçu et va publier un bref par lequel le Saint-Père décrète le couronnement de Notre-Dame-de-Lourdes.

Les rédacteurs du XIX^e Siècle vont à ce sujet donner libre carrière à leurs fantaisies de bon goût.

Un concours est ouvert. M. About l'emportera peut-être ; peut-être aussi sera-ce M. Sarcey.

Nous verrons bien.

Une cérémonie du plus vif intérêt a eu lieu,

dimanche dernier, à Angers, au Cercle catholique des ouvriers.

Mgr Freppel a prononcé un discours dans lequel il a rappelé le but moralisateur de ses aspirations et le concours qu'elle avait trouvé dans toutes les classes de la Société française.

Henri NADAL

Chronique locale et méridionale.

Le Chapitre de la Cathédrale de Cahors vient de perdre un de ses membres vénérés. M. l'abbé Bardou, Chanoine Titulaire de cette Eglise, a terminé sa vie terrestre, Dimanche 2 Avril.

Ce jour-là, il avait, comme à son ordinaire, offert le St-Sacrifice de la Messe, dans la Chapelle de l'établissement des Religieuses de Nevers. Entre cinq et six heures du soir, il était allé, selon son habitude, faire sa prière dans cette Chapelle. Pendant qu'il remplissait ce pieux devoir, il tomba tout-à-coup frappé d'une attaque d'apoplexie. On le releva promptement, mais il avait perdu la parole et l'usage de ses sens.

Un prêtre appelé aussitôt lui administra le Sacrement de l'extrême-onction, pendant qu'il respirait encore. Bientôt après, il rendit le dernier soupir. Tous les secours de la Médecine demeurèrent impuissants. Dieu a voulu ainsi lui épargner les souffrances de la suprême maladie, qui sépare l'âme du corps pour la faire passer à la vie immortelle.

M. l'abbé Joseph Bardou était le plus âgé des Chanoines de Cahors ; il venait d'entrer dans sa 80^e année. Originaire du Diocèse d'Albi, il était frère de Monseigneur Bardou, qui le nomma Chanoine de sa Cathédrale, en 1843, au début de son Episcopat. Il remplissait aussi, depuis bien longtemps, les fonctions d'Aumônier de l'Institution, que dirigeait, à Cahors, les Religieuses de Nevers.

M. l'abbé Bardou s'est toujours fait remarquer par la régularité, la pureté et la dignité de sa conduite ; il a fidèlement pratiqué les vertus sacerdotales.

Mercredi, 5 Avril, ses obsèques religieuses ont été célébrées, à la Cathédrale, avec une pompe solennelle. M. l'abbé Martin, Doyen de la Chapelle, officiait. Les divers membres du Clergé de Cahors assistaient à la cérémonie funèbre.

Une foule considérable et recueillie remplissait la nef. Les Religieux et Religieuses des différents Ordres, établis à Cahors, y étaient représentés. On y remarquait les nombreuses élèves des Dames de Nevers, les élèves des orphelinats de la ville, une partie des membres de plusieurs confréries et associations pieuses et un grand nombre d'autres personnes.

La plupart des assistants ont accompagné au Cimetière les restes mortels du défunt. Son cercueil a été déposé dans un caveau, qu'il avait eu la précaution d'y faire construire, il y a quelques années.

Voici un tableau dont l'objet est de faire connaître à chaque homme astreint au service militaire sa situation dans les armées active, territoriale et leurs réserves :

Du 1^{er} janvier 1875 au 30 juin de la même année, les classes astreintes au service militaire sont ainsi réparties :

1^o Armée active : Classes de 1874, 1873, 1872, première portion du contingent de la classe de 1871 ;

2^o Réserve de l'armée active : Deuxième portion du contingent de la classe de 1871 ; classes de 1870, 1869, 1868, 1867 ;

3^o Armée territoriale : Classes de 1866, 1865, 1864, 1863, 1862 ;

4^o Réserve de l'armée territoriale : Classes de 1861, 1860, 1859, 1858, 1857, 1856.

Les anciens remplaçants sont, pendant toute la durée spécifiée dans l'acte de remplacement, soumis à toutes les obligations de la classe des hommes qu'ils ont remplacés dans l'armée active ou dans l'ex-garde mobile. A l'expiration de cette durée, ils font partie, soit de la réserve de l'armée active, soit de l'armée territoriale, soit de la réserve de cette armée, suivant la totalité des services qu'ils ont accomplis, tant pour leur propre compte que pour celui des hommes qu'ils ont remplacés.

Les hommes qui ont été remplacés dans l'armée active sont astreints à toutes les obligations de la classe à laquelle ils appartiennent.

Ceux qui ont été remplacés dans l'ex-garde mobile appartiennent, quelle que soit leur classe, à l'armée territoriale.

Les engagés volontaires, à l'expiration de leur service de neuf ans dans l'armée active et

sa réserve dont la durée se compte à partir de la date de leur engagement, passent dans l'armée territoriale.

A propos de la convocation des cinq classes de l'armée territoriale, plusieurs de nos lecteurs nous demandent comment les jeunes gens, devenus susceptibles d'être réformés, pourront faire valoir leurs cas d'exemption. Nous pensons que tous les jeunes gens qui n'ont pas été réformés par les conseils de révision spéciaux à l'armée territoriale doivent se présenter. Il ne s'agit du reste que d'un appel, pendant lequel ils pourront faire connaître leur situation nouvelle.

Le Journal officiel publie un décret annonçant qu'une Exposition Universelle s'ouvrira à Paris le 1^{er} mai 1878.

LYCÉE DE CAHORS

Les examens des aspirants au brevet de capacité qui ont eu lieu cette semaine, à Cahors, ont donné les résultats suivants :

Sur 50 inscrits, 12 ont été reçus. Ce sont, par ordre de mérite, MM. Laviolle, Issaly (mention bien), Jagues, Ourcival, Destruels, Gineste, Aragou, Pégourie, Crayssac, Jouvès, Faurie, Floyrac.

Les journaux de Toulouse annoncent qu'un vol d'un coffre-fort, contenant 100,000 fr. en billets de banque ou valeurs commerciales vient d'être commis à Villefranche d'Aveyron. On est à la recherche des coupables que l'on suppose s'être dirigés sur Paris.

Nous lisons dans le Journal de Lot-et-Garonne d'hier :

A l'heure où nous mettons sous presse, la Garonne, dont les continuel débordements deviennent une véritable calamité pour notre ville, donne des inquiétudes aux habitants des bas-quartiers. Elle couvre toute l'esplanade du Cravier et la crue qui a pris depuis ce matin un caractère assez alarmant, continue. Le temps est toujours pluvieux.

FOIRE DE CAHORS, DU 1^{er} AVRIL.

La foire a été belle et bonne ; beaucoup de marchandises, beaucoup d'affaires, malgré le mauvais temps qu'il a fait pendant la nuit qui l'a précédée et qui a nécessairement empêché beaucoup de monde de s'y rendre.

980 paires de bœufs ont été amenés, dont une grande quantité a été vendue à des prix en hausse sur les prix de la foire précédente ; ceux de travail ont eu surtout une vente facile dans le prix de 700 à 1,200 francs ; les gras se sont vendus, en moyenne, à raison de 40 francs les 50 kilog. poids vif.

225 petits moutons ont été vendus de 20 à 90 francs, suivant la grosseur.

1,300 moutons, en très grande partie vendus de 15 à 35 francs ; les gras ont valu de 70 à 75 cent. le kilog., poids vif.

MARCHÉ AUX GRAINS.

500 hectolitres de froment ont été mis en vente, dont 450 ont été vendus à raison de 20 fr. 15 c. l'hectolitre, en moyenne.

200 hectolitres de maïs ont été mis en vente ; 180 ont été vendus à raison de 12 fr. 55 c. l'hectolitre.

Un porte-feuille et un porte-monnaie ont été perdus ; le porte-feuille contenait 2,200 fr., et le porte-monnaie 115 fr.

A son audience du 28 mars 1876, le tribunal de simple police de Cahors a prononcé les condamnations suivantes, savoir : 4 pour infractions à la police du roulage ; 2 pour avoir donné à boire à des enfants mineurs ; 1 pour infraction au règlement sur la boucherie ; 7 pour bruit et tapage nocturne ; 3 pour injures simples ; 3 pour ivresse manifeste ; 3 pour contraventions à l'ordre dans les marchés.

Il circule en ce moment un certain nombre de pièces de vingt fr., auxquelles il est bon de prendre garde. Elles ont, à peu de chose près, le même poids que les bonnes pièces ; mais à l'inscription, par la mauvaise exécution des caractères de la tranche, elles sont assez reconnaissables ; elles portent les millésimes de 1860 et de 1865.

Nous lisons dans le Courrier de Tarn et-Garonne du 4 avril :

Hier au soir, vers huit heures, un bœuf qui revenait du marché de Caussade s'était couché de fatigue sur la place de la Bourse, à Montauban. Quelques instants après, soit qu'il ait été excité, soit qu'il fut réellement affolé, il s'est précipité sur un facteur rural qu'il a assez maltraité.

Aussitôt le panique s'est emparée des assistants, on criait : Au bœuf enragé ! Dans cette idée, qui a vite fait des progrès, le poste de l'hôtel-de-ville est sorti et a abattu l'animal à coups de fusil.

Le bœuf a été ensuite transporté à l'abattoir où les vétérinaires procédèrent ce matin à une autopsie.

Quant à la personne qui a été victime de l'accident, elle est très-fortement contusionnée et son état est très-grave.

LYCÉE DE CAHORS

Compositions du 21 au 27 mars.

- Mathématiques élémentaires. Trigonométrie. — 1 Viéussens; 2 Couture. Mathématiques préparatoires. Version latine. — 1 Poudjé; 2 Combarieu. Philosophie. Histoire naturelle. — 1 de Valon; 2 Ausset. Rhétorique. Récitation. — 1 Labro; 2 Peyrissac. Seconde. id. — 1 Cabanès; 2 Albert. Troisième. id. — 1 Combarieu; 2 Bertrand. Quatrième. id. — 1 Roche; 2 Delpech. Cinquième. id. — 1 Laur; 2 Maratuech. Sixième. id. — 1 Gastagné; 2 Appert. Septième. id. — 1 Mogial; 2 Bramel. Huitième. id. — 1 Gaston; 2 Bénéch. Cours spéciaux. — Deuxième année. Récitation. — 1 Galtié; 2 Soulié. Première année. id. — 1 Delbru; 2 Corn. Année préparatoire. id. — 1 Bris; 2 Bénétre. Classe primaire. — Première division. Lecture. — 1 Labro; 2 Clavières. Deuxième division. id. — 1 Gaston; 2 Denons. Troisième division. id. — 1 Gratacap; 2 Bénéch, E. Quatrième division. id. — 1 Manhiabal; 2 Martin.

Société des Etudes.

La Revue des Sociétés savantes des départements publiée aux frais et sous les auspices du ministère de l'instruction publique, organe officiel du Comité des travaux historiques, contient deux rapports faits à ce comité, sur les bulletins de la Société des Etudes du Lot, par MM. Boutaric et Le Blant, membres de l'Institut.

Nous sommes heureux de reproduire ces deux documents qui prouvent que notre Société des Etudes a su déjà conquérir une place honorable parmi les compagnies savantes de province.

1er Rapport.

Messieurs, Le Comité apprendra avec plaisir que le département du Lot, qui était un des rares départements avec lesquels il n'avait aucune relation officielle, vient, quoique tardivement, de prendre part à ce grand mouvement scientifique qui honore la province. Au lendemain de nos désastres, en décembre 1872, quelques citoyens zélés se réunirent à Cahors dans le but de mieux étudier le pays, cet ancien Quercy si cher à ses enfants, qui jusqu'ici, il faut le reconnaître, s'étaient contentés d'un amour platonique. D'abord on se proposa de recueillir les matériaux d'un dictionnaire historique; puis le cercle s'agrandit, et l'on fonda une Société qui eut pour objet de rechercher, de signaler et de recueillir tous les matériaux et tous les documents qui peuvent se rattacher à l'histoire, à la géographie et à l'organisation physique, scientifique et littéraire de la contrée. On eut le bon esprit de ne pas vouloir jouer à l'académie : la nouvelle Société fut ouverte à tous ceux qui voulaient en faire partie, sous la seule condition d'être présentés par deux membres résidents et d'être acceptés par la majorité des deux tiers des membres titulaires. Une fois fondée, cette jeune Société s'est mise courageusement au travail, et le premier volume de son Bulletin renferme d'excellents mémoires, que je m'empresse de vous signaler; je laisse

de côté, bien entendu, les œuvres purement littéraires.

M. Bessières est auteur d'une notice sur Luzech. Le patriotisme local n'a pas permis à l'auteur de ne pas accepter comme convaincante l'opinion de M. le général Creuly qui place à Luzech l'ancien Uxellodunum, opinion que le savant membre de la Commission de la topographie des Gaules n'a pas été le premier à soutenir, et qui, je me permets de le dire, est loin d'être indiscutable. L'histoire des seigneurs de Luzech est suivie du texte des coutumes de cette petite ville, qui remontent à 1270. Ces coutumes, rédigées en langue vulgaire du Midi et accompagnées d'une traduction en français, moderne due à M. Bessières, sont excessivement curieuses; elles sont établies malheureusement d'après un texte du XVI^e siècle.

Je laisse à l'un de nos confrères de la section d'archéologie le soin d'entretenir le Comité de mémoires relatifs à l'archéologie, aux fouilles faites à Cahors et à la fondation d'un musée.

M. de Fontenilles expose en très-bons termes le désir qu'il aurait de voir chaque commune devenir l'objet d'une monographie, formant un petit livre complet, où l'on indiquerait l'étendue et les limites de sa circonscription, la géographie physique, la statistique des produits agricoles, le chiffre de la population, l'histoire, les fiefs, les institutions municipales, les traditions, etc. On ne peut qu'applaudir à ce programme.

Parmi les souvenirs les plus chers aux Cahorciens modernes figurent l'ancienne Université de Cahors, le pape Jean XXII, leur compatriote, et Fénelon. Le premier volume de la Société du Lot ne pouvait manquer de payer à ces trois noms un tribut d'hommage. M. Baudel rappelle comment la suppression de cette Université, réunie en 1751 à celle de Toulouse, souleva une grande douleur et une légitime indignation dans tout le Quercy, et même à Alby. Le corps municipal de cette dernière ville se réunit et adressa une vigoureuse protestation. Quel beau sujet d'étude pour la Société du Lot que l'histoire de cette ancienne université! (1)

M. Combarieu, archiviste du département, emprunte aux archives, trop peu explorées, dont il est conservateur, quelques documents curieux.

M. François Dufour publie, sous le titre de Notes sur Cahors, des études laissées inachevées par son père, M. Emile Dufour, correspondant du Comité. On y trouve d'utiles renseignements sur la topographie de l'ancien Cahors.

MM. Combarieu et Paul Lacombe ont entrepris la reproduction textuelle d'un des plus anciens registres municipaux de Cahors, connu sous le nom de Te igitur, renfermant, dans le plus grand désordre, la transcription de documents du XII^e au XIV^e siècle. Il y a de tout dans ce volume : des délibérations des consuls, des lettres apostoliques, des notes sur des entrées de rois, sur des accidents physiques. C'est ainsi qu'il y est fait mention d'un tremblement de terre le 30 décembre 1335. Le 14 février 1346 (v. st.), le Lot déborda à la suite de pluies qui durèrent sans interruption vingt-deux jours et vingt-deux nuits. Ce registre est une des sources les plus importantes pour faire bien connaître la vie publique et privée à Cahors; il est rédigé en langue romane et est accompagné par les éditeurs d'une bonne traduction française.

Je terminerai ce rapide compte-rendu par l'indication d'une lettre de Jean XXII aux consuls de Cahors pour les prier d'accorder aux Chartreux, qu'il venait d'établir dans l'ancienne maison des Templiers, une place voisine du monastère, et d'une lettre de Fénelon qu'il me paraît utile de reproduire, parce qu'elle fait connaître avec quel dédain le noble précepteur du duc de Bourgogne considérait les simples savants. Cette lettre est adressée à l'abbé de Fouillat, grand vicaire du diocèse, auteur d'une histoire du Quercy, restée manuscrite, auquel on proposait la place de garde des médailles du roi. Consulté en 1690 par l'abbé de Fouillat, M. de Fénelon lui répondit en ces termes :

« J'ai pensé, Monsieur, et repensé plusieurs fois à l'affaire qu'on vous a proposée, et dont j'avais oui parler en ce pays avant que vous y vinssiez. Plus j'y fais réflexion, plus je conclus ce que je vous ai déjà représenté, et que vous vous dites encore mieux à vous-même que vos amis ne sauraient vous le dire. Premièrement, ce que vous devez à Monseigneur l'évêque de Cahors ne vous permet point de le quitter, quand il s'offrirait une fortune merveilleuse. Vous avez le cœur trop bon pour ne sentir pas tout d'un coup tout ce qu'il faut sentir là-dessus.

» Ainsi il serait inutile d'en dire davantage. D'ailleurs, l'emploi qu'on vous a proposé est un emploi obscur. Une poignée de curieux qui écri-

vent à d'autres curieux dans les pays étrangers vous élèveront jusqu'au ciel. Vous serez, dans leurs lettres, le grand, le savant, etc., avec un nom terminé en us. Mais toute la cour, avec laquelle vous auez à vivre, méprisera l'emploi, et, ne vous connaissant guère, jugera de vous par votre fonction. Le roi ne vous verra presque jamais. Si vous ayez quelque augmentation de revenu, vous auez une grande augmentation de dépense; car il faudra mettre sur pied votre ménage à Versailles, où tout est hors de prix. Pour une abbaye, en temps de guerre, vous n'en auez point. Les parents des officiers, etc., auront tout. Ainsi vous auriez le déplaisir d'avoir quitté votre patrie et une place douce et honorable où vous servez l'Eglise, pour devenir à la fin de vos jours un montreur de médailles, emploi qui ressemble beaucoup à celui du moine qui montre le trésor de saint Denis. Ce serait vous dégrader dans votre vieillesse. L'emploi de grand vicaire dans un grand diocèse, où on est aimé de son évêque et révééré de tout le peuple, où l'on se trouve le père du clergé, comme vous l'êtes à Cahors, ne doit être quitté que pour des emplois importants à la religion. On regarderait le changement comme l'effet d'une passion aveugle pour vivre à la cour, ou pour se donner au métier de virtuoso qui n'est pas assez sérieux pour un homme qui en remplit si dignement un autre.

» Quand je dis tout ceci, Monsieur, j'éprouve contre moi, car quelle douceur et quel secours ne trouverais-je point en vous si nous vous avions ici ! Mais j'aime mieux votre réputation, votre repos et le bien de votre diocèse, que le plaisir de vous avoir. Plût à Dieu, puissions-nous vous avoir d'une manière plus convenable et plus avantageuse ! Je n'ai pu m'empêcher, Monsieur, de vous écrire tout ceci de l'abondance de mon cœur. Quand vous reviendrez ici, vous trouverez mon petit ménage établi et un potage que je serai ravi de vous donner, afin que nous puissions causer à loisir. Personne au monde ne vous est uni plus cordialement, Monsieur, que votre très-humble et très-obéissant serviteur.

L'abbé de FÉNELON.

Je terminerai en félicitant la Société du Lot de ses heureux débuts et en l'encourageant à persévérer et à accorder la première place aux recherches historiques et archéologiques, qui ne peuvent qu'être fructueuses dans une province aussi riche en souvenirs et en monuments anciens que le Quercy.

E. BOUTARIC, Membre du Comité.

Dernières nouvelles

Versailles, 5 avril, soir.

La nouvelle Exposition universelle fixée au 1^{er} mai 1878 produit partout, en France et à l'étranger, la plus favorable impression. On ne doute pas que la plupart des souverains de l'Europe ne viennent honorer et encourager de leur présence cette grande solennité industrielle. Il est à désirer maintenant que la commission d'organisation se mette promptement à l'œuvre, car il y a juste le temps nécessaire pour préparer une œuvre de cette importance.

Le discours de M. Cajeaux sur l'élection Bartoli, a laissé une vive impression. On croit que l'élection de Sardène sera invalidée. S'il faut en croire une feuille républicaine, le ministre de l'intérieur, dans son entrevue avec les délégués de la gauche et du centre gauche, aurait annoncé que le prochain mouvement préfectoral comprendrait neuf révocations et une vingtaine au moins de déplacements. Le marquis de Fournès, préfet de la Savoie, serait parmi les déplacés.

Il se confirme que les paroles de M. Dufaure dans la commission d'enquête sur l'élection de Mon ont été dénaturées par quelques feuilles. L'honorable ministre de la justice, ayant été interrogé ex abrupto sur la question de savoir si l'on enseignait dans les séminaires les doctrines de la déclaration de 1682, fut fort étonné et se contenta de répondre, non sans une certaine ironie, qu'il s'en informerait et qu'il pourrait répondre à ce sujet dans une prochaine séance. Voilà tout ce qui s'est passé et il faut considérer comme étant de pure fantaisie la

version qui fait intervenir dans cette affaire le Syllabus.

La Chambre a validé l'élection de M. Adam, député bonapartiste du Pas-de-Calais. Elle a ensuite invalidé l'élection de M. Peyrusse, député bonapartiste du Gers.

M. Legrand ayant déposé le rapport de la commission d'initiative sur la proposition de M. Ferry relative à l'organisation municipale, le ministre de l'intérieur a expliqué les raisons qui avaient empêché le gouvernement de devancer sur ce point les vœux de la majorité républicaine. En résumé, le gouvernement veut sortir du provisoire et déposer une véritable loi organique. Son projet sera déposé au retour des vacances. Si alors la Chambre veut en distraire le chapitre relatif à la nomination des maires, rien ne l'en empêchera. Ces explications ont été favorablement accueillies. L'urgence, dans ces conditions, n'étant contestée par personne, a été adoptée à l'unanimité.

Bourse de Paris

Paris, 6 avril 1876.

Table with 2 columns: Rente 3 p. %, 4 1/2 p. %, 5 p. % and corresponding values: 67.05, 94.40, 105.70

Il vient de paraître en l'imprimerie Jouaust, et sous ce double titre : L'Exposition illustrée de Philadelphie — The Philadelphia Exhibition illustrated, — une revue bi mensuelle, publiée en français et en anglais dans le format des grands journaux illustrés. Nous engageons nos lecteurs à demander, par carte postale, le premier numéro de cette intéressante et curieuse publication, mise en vente non-seulement à Paris, mais encore à Londres, Bruxelles, Genève et Philadelphie.

Univers illustré.

Sommaire des gravures que l'Univers illustré publie dans son numéro de cette semaine : Versailles : la Chambre des députés : entrée du public, la buvette, la salle d'attente. — Salon de 1875 : la Petite Suédoise, tableau de M. Hugo Salmson. — Une steeple-chas : le saut de la rivière. — Voyage du prince de Galles aux Indes : Visite au fort Gwalior, le maharajah de Jodhpore et ses pages, le palais du guicowar de Baroda. — Le nouveau canon Krupp pour la défense des côtes. — Rébus.

Cette année, comme les années précédentes, M. H. de Pontmartin a bien voulu se charger du compte rendu du Salon dans l'Univers illustré. Le nom seul de l'un des critiques les plus éminents de notre temps nous dispense de tout éloge. Pendant la durée du Salon, M. de Pontmartin donnera un article chaque semaine. Le second a paru dans le numéro de samedi dernier.

Les six premières livraisons du deuxième volume de l'histoire de France illustrée de Michelet vient de paraître chez l'éditeur Lacroix, 13 faubourg Montmartre. Elles comprennent le tableau de la France, le 1^{er} mouvement de la langue française le serment dicté par Charles le Chauve à son frère au traité de 843.

C'est dans le demi-siècle suivant que les diverses parties de la France, jusque là confondues dans une obscure et vague unité, se caractérisèrent chacune par une dynastie féodale. Les populations si longtemps flottantes se sont enfin fixées et assises.

Cette première partie du second volume se complète par l'alliance des Français avec le pape, les conquêtes des deux Siciles et de l'Angleterre, la première croisade.

Cette histoire dont l'intérêt grandit avec chaque livraison trouve sa place dans toutes les bibliothèques et l'on ne saurait trop la recommander.

Nous citerons entr'autres gravures de ces livraisons les tableaux pittoresques de la France : l'aspect changeant des champs, les plaines grasses et fertiles de Normandie. Puis une apparition fantastique des gnomes, lutins au milieu des pierres druidiques, enfin, Pierre l'Ermite, marchant à la tête de la première croisade.

On souscrit, chez Girma, libraire.

Quatre-vingt-Treize, le grand roman de Victor Hugo, obtient dans l'édition populaire illustrée à dix centimes l'immense succès que nous avions prévu. Ce succès égale déjà celui des Misérables et dépasse celui de l'Année terrible.

La seconde série à 50 centimes de Quatre-vingt-Treize vient de paraître. Elle ne contient pas moins de quatorze dessins, parmi lesquels il faut citer et admirer : Lanternae condamnant à mort le canonier, le tragique tête à tête de la barque, la corvette royaliste sombrant, l'écueil des Minquiers, la plage du Mont-Saint-Michel, la rencontre des deux mendians; toutes scènes superbes et saisissantes dans le roman, et que les dessins traduisent aux yeux avec une puissance et un éclat extraordinaires.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry de Londres, dite :

REVALESCIÈRE

Vingt-huit ans d'un invariable succès en combattant les dyspepsies, mauvaises digestions, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 80,000 cures annuelles, y compris celles de Madame la Duchesse de Calcestruat, le duc de Pluskow, Madame

la marquise de Bréhaa, lord Stuart de Decies pair d'Angleterre, etc., etc.

N° 9,842 : M^{me} Marie Joly, de cinquante ans de constipation, indigestion, nervosité, insomnies, asthme, toux, flatulents, spasmes et nausées. — N° 46,270 : M. Robert, d'une consommation pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 23 ans. — N° 46,210 : M. le docteur-médecin Martin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 par jour pendant huit ans. — N° 19,522 : M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie, de la vessie, et des membres, par suite d'excès de la jeunesse.

Cure n° 80,416.

M. le docteur F.-W. Beneke, professeur de médecine à l'Université de Marbourg, dit :

« Je n'oublierai jamais que je dois la préservation de la vie d'un de mes enfants à la Revalescière du Barry

» L'enfant, dans son quatrième mois, souffrait, sans cause apparente, d'une atrophie complète, avec vomissements continus qui résistaient à la diète la plus soignée, à deux nourrices et à tous les traitements de l'art médical. La Revalescière a complètement rétabli sa santé en six semaines de temps. »

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 42 kil., 60 fr. — les Biscuits de Revalescière, en boîtes de 4, 7 et 60 fr. — La Revalescière chocolatée, en boîtes de 2 fr. 25 ; de 576 tasses, 60 fr. — Du BARRY et Co, 26, place Vendôme, Paris. — Dépôt à Cahors : Vinel, pharmacien et Bénéch-Bigourdant épiciers.

Nous engageons nos lecteurs à voir aux Annonces la combinaison avantageuse de crédit musical et littéraire offert par la maison

Abel PILON, de Paris.

On demande des représentants

La librairie de l'Echo de la Sorbonne met en vente le mardi, par séries hebdomadaires à 45c., une nouvelle réimpression de l'Echo de la Sorbonne, cours complet d'enseignement secondaire en trois années, rédigé par MM. Emile Chasles, Pierre Bos, J. Pinard, Philippon, Salicis, Hippolyte Cocheris, Périgot, Malte-Brun, de Montmahou, Eugène Talbot, etc. Nous pouvons sans crainte recommander cet utile recueil, admis d'ailleurs dans les bibliothèques scolaires, donné en prix dans les lycées et collèges et récompensé à l'exposition universelle de Vienne.

Pour tous les articles et extraits non signés, Le propriétaire-gérant A. Layton.

VALS (ARDÈCHE)

Applications spéciales de six sources minérales autorisées par l'Etat et l'Académie de médecine :

- Saint-Jean.** Affections des voies digestives, pesantier d'estomac.
- Magdeleine.** Maladies du foie, des reins, de la gravelle et du diabète.
- Précieuse.** Appareil biliaire, calculs hépatiques, jaunisse, gastralgies.
- Désirée.** Constipation, incontinence d'urine, calculs, coliques néphrétiques.
- Rigolette.** Pâles couleurs, hystéries, lymphatisme, marasme, fièvres.
- Dominique.** Souverain contre les maladies de la peau, asthme, catarrhe pulmonaire, chlorose, anémie, débilité.

Détail dans tous les dépôts d'eaux minérales et les pharmacies, à 0.80 cent. la bouteille. Les expéditions directes se font par caisse de 50 et 24 bouteilles aux prix de 30 et 45 fr. prises à Vals. Toutes les demandes doivent être adressées à LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES EAUX A VALS (Ardèche), sous risque de fausse distribution et ses conséquences.

OCCASION

A VENDRE

UNE EXCELLENTE MACHINE DU MEILLEUR MODÈLE à fabriquer les Eaux gazeuses Ensemble ou séparément environ 200 siphons. S'adresser au bureau du Journal.

A VENDRE

POUR CAUSE DE DÉCÈS, UNE ÉTUDE DE NOTAIRE à la résidence de Catus, chef-lieu de canton, arrondissement de Cahors (Lot) On donnera toutes facilités pour le paiement. S'adresser, à Catus, aux héritiers de feu M. Caviole, notaire.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES



M^{me} LINON

FLEURISTE

rue du Lycée, à Cahors Grand assortiment de Bouquets d'Église ; Vases en porcelaine ; Flambeaux en verre et Fournitures pour fleurs ; Papiers de toutes couleurs. Bouquets de fêtes votives ; salons et devant d'autel brodés or.

TABLEAU DES DISTANCES

ouvellement imprimé et complété jusqu'à ce jour De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811. PRIX : 1 FRANC. Chez M. Layton, rue du Lycée, à Cahors.

2 FRANCS PAR AN L'ÉCLAIREUR FINANCIER Paraissant tous les Dimanches. Listes de tous les Tirages, Renseignements sur toutes les valeurs. BUREAUX — 45, RUE VIVIENNE, 45 — PARIS. Un numéro spécimen est envoyé gratuitement.

CINQ FRANCS PAR MOIS

JUSQU'À CENT FRANCS D'ACQUISITION. Pour un achat au-dessus de cent francs, le paiement est divisé en vingt mois. En province, les recouvrements se font par mandats de vingt francs tous les quatre mois, pour un achat de cent francs et au-dessus.

CRÉDIT LITTÉRAIRE ET MUSICAL

ABEL PILON, éditeur, 33, rue de Fleurus, à Paris

EXTRAIT DU CATALOGUE DE LIBRAIRIE

- Concile oecuménique de Rome, splendides illustrations en chromo, véritable monument élevé à la gloire du Saint-Siège et de l'Eglise, 8 vol. in-folio. 800 fr.
- Payables 50 francs par trimestre.
- La Vie de N.-S. Jésus-Christ, par Jérôme Natalis, 2 grands volumes in-folio, illustrés de 130 gravures sur acier. 90 fr.
- Vie de la très-sainte Vierge, par Le Mûtier, 2 vol. in-8° raisin, illustrés sur acier. 25 fr.
- La Sainte Bible, illustrée par Gustave Doré, édition Mame, 2 vol. in-fol. 200 fr.
- Missale Romanum, splendide édit. Mame, 1 vol. in-folio richement relié, doré. 85 fr.
- Les Evangiles. Grandes illustrations de Bida, édit. Hachette richement reliée. 700 fr.
- DUFOUR. Grand Atlas universel, le plus complet de tous les atlas. 90 fr.
- Grande carte de France, montée sur toile et rouleau, pour bureaux. 25 fr.
- Géographie. Dernière édition, par Malte-Brun fils, 8 vol. in-8°, gravures sur acier et coloriées, broché. 80 fr.
- Causés célèbres illustrés, 7 vol. 49 fr.
- Art pour tous, par C. Sauvageot, 13 vol. cartonnés. 390 fr.
- POUGET. Des Droits et des obligations des divers négociants et commissionnaires, 4 vol. in-8°. 32 fr.
- PELOUZE et FREMY. Traité de chimie générale, analytique, industrielle et agricole, 7 vol. grand in-8°. 120 fr.
- BREHM. La vie des animaux, illustrée de nombreuses vignettes. 4 vol. in-8°. 42 fr.
- L'Ecole normale, journal d'éducation et d'instruction, bibliothèque de l'enseignement pratique. Ouvrage indispensable aux instituteurs. 13 vol. in-8°. 65 fr.
- BALZAC. Seule édition complète, nouvelle et définitive, publiée par Michel Lévy frères. 24 vol. in-8°. 180 fr.
- CHATEAUBRIAND. Œuvres illustrées, 9 gros vol. in-8° Jésus. 400 fr.
- MUSSET (Alfred de). Œuvres complètes, grande édition, avec illustrations de Bida. 10 magnifiques vol. in-8°. 80 fr.
- La famille d'Orléans, magnifique volume in-folio avec introduction historique par Jules Janin, les titres et les armes en chromo, et tous les portraits, biographies et autographes de chacun des membres de cette famille. 40 planches, riche album de salon. 120 fr.

OUVRAGES DE MM. MICHEL LÉVY FRÈRES, DENTU, AMYOT, LEMERRE, ETC.

CRÉDIT MUSICAL

Fourniture immédiate de la totalité des demandes de tout ce qui existe en œuvres musicales éditées à Paris : Méthodes, Etudes, Partitions d'Opéras, Morceaux détachés d'Opéras, Musique religieuse, etc. La Musique étant marquée prix fort sera réduite des deux tiers, c'est-à-dire qu'un morceau marqué six francs sera vendu deux francs, etc. — Cette diminution se trouve faite sur ses catalogues. Collection complète des œuvres spéciales pour piano à deux mains, dirigées par Moscheles, Beethoven, Mozart, Weber, Haydn, Clementi, soit 11 volumes grand format. Prix : 80 fr. Envoi franco des Catalogues, comprenant les grands ouvrages illustrés, la Littérature, les Romans et ouvrages divers et le Catalogue spécial de Musique.

LES MODES PARISIENNES

Bureaux : 22, rue de Verneuil, Paris

Les Modes Parisiennes sont le plus richement illustré des journaux de modes, grâce à une collaboration recrutée exclusivement parmi les premiers artistes. Des traités spéciaux conclus avec les premières maisons de Paris, permettent en outre aux Modes Parisiennes de publier, bien avant les autres journaux, les modèles nouveaux de chaque saison et de ne donner que des modèles de choix, d'une élégance et d'un bon goût irréprochables.

PRIX D'ABONNEMENT

Paris et départements

- | | |
|--|--|
| PREMIÈRE ÉDITION
COMPRENANT | DEUXIÈME ÉDITION
COMPRENANT |
| 1° Chaque semaine, un Numéro de huit pages, illustré de nombreuses gravures ; | 1° Chaque semaine le Numéro de huit pages comme la première édition ; |
| 2° Chaque mois une double planche de Patrons, en grandeur naturelle, permettant d'exécuter soi-même les toilettes représentées par les gravures. | 2° Chaque mois la double pl. de Patrons ; |
| | 3° Chaque semaine, une magnifique gravure sur acier, colorié et imprimée sur papier de luxe. |
| 1 an, 14 fr. — 6 mois, 7 fr. — 3 mois, 3 fr. 50 | 1 an, 25 fr. — 6 mois, 13 fr. 50 — 3 mois, 7 fr. |

Un numéro spécimen est envoyé gratuitement à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie ou par carte postale. Les demandes d'abonnement doivent être accompagnées d'un Mandat-Poste et adressées à M. le Directeur des Modes Parisiennes, 22, rue de Verneuil, à Paris.

MACHINES A COUDRE
DE TOUS LES SYSTÈMES
ÉLIAS HOWE, SINGER, etc.

Machines de Famille
DE SALON ET D'ATELIER
pour Tailleurs, Cordonniers, Couturières et Lingères.

LARRIVE, Mercier
dépositaire
à Cahors
Seule Maison
vendant

MACHINE
A NAVETTE
brevetée s. g. d. g.
Marchant au pied
et à la main

Au prix de 125 francs
montée sur joli guéridon.
La même Machine montée sur grande table
150 francs

Aiguilles, Fournitures de première qualité,
Pièces de rechange et Réparations, Coupe-
Boutonniers (breveté s. g. d. g.). Prix : 2 fr.
Le catalogue général est envoyé franco sur demande.

LA CÉLÈBRE NEC PLUS ULTRA

PHOSPHATE DE FER
de LERAS, Pharmacien, docteur ès-Sciences.

Le fer fait partie intégrante du sang. Lorsqu'il vient à disparaître, il y a déperissement; le visage devient pâle, l'appétit disparaît, et le sang perd sa couleur vermeille naturelle. Les pilules, poudres, dragées à base de fer, employées pour le reconstituer, ont le grand inconvénient de contenir le fer à l'état insoluble, de donner du fer à dissoudre à un estomac déjà malade, de provoquer de la constipation et souvent de noircir les dents. Le Phosphate de fer soluble de Leras n'a aucun de ces inconvénients : c'est un liquide clair, limpide, sans goût ni saveur, qui, outre le fer, contient l'élément phosphaté, principe régénérateur des os. Il produit des effets merveilleux dans tous les cas où il y a appauvrissement du sang, guérit les pâles couleurs, les crampes et tiraillements d'estomac, facilite le développement des jeunes filles, régularise le travail de la menstruation et fait disparaître la leucorrhée.

Dépôt dans les principales Pharmacies.

AGIÈS
CIGARETTES INDIENNES
AU CANNABIS INDICA
de GRIMAULT & Co, Pharmaciens à Paris

Il suffit d'aspirer la fumée des Cigarettes au Cannabis indica, pour faire disparaître les plus violents accès d'asthme, la toux nerveuse, l'enrouement, l'extinction de voix, les névralgies faciales, l'insomnie et combattre la phthisie laryngée, et toutes les affections des voies respiratoires.

Dépôt dans les principales Pharmacies.

PIANOS ET HARMONIUMS
DES MEILLEURS FACTEURS
MUSIQUE ET INSTRUMENTS
GODINAUD, FILS
A CAHORS (Lot), Maison de la Poste.

HARMONIUMS. PIANOS OBLIQUES
Accord et réparation — Vente, échange et location.

A VENDRE

1° Une MAISON, avec Ecurie, servant d'hôtel appelé de la Promenade, situé à St-Céré, boulevard de Larvol, avec ou sans le mobilier de l'hôtel, en très-bon état ;

2° Plus une grande Grange, située rue de Versailles et aux abords de la place de Larvol ;

Ces Biens à vendre appartiennent à la famille JOUANAUD, vétérinaire à St Céré.

S'adresser pour traiter et pour avoir tous renseignements, soit à Mme^{ve} JOUANAUD, née MARCILLA, de St-Céré ; soit à M. Germain JOUANAUD, son fils, vétérinaire à St-Céré, soit à M^e de LAMAZE, notaire, à St-Céré.

Il sera donné toutes garanties et toutes facilités pour le paiement.

BAYLES JNE
RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS,

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par le travail ou bien par des verres mal appropriés à leurs yeux, qu'on trouve, chez lui un grand assortiment de lunettes, de conserves en verre cristal, blancs, colorés, fumés des meilleures fabriques de Paris, verres de rechange pour myopes, et pour presbytes ; on trouvera aussi le même assortiment longues-vues, lorgnettes, jumelles de spectacle, lorgnon, pince-nez faces à main, housses, loupes, pièces à lire, baromètres, thermomètres, hygromètres, éprouvettes, pèse-liqueurs en tout genre, alambics pour l'essai des vins, boîtes de mathématiques, graphomètres, décimètres, équerres, niveaux-d'eau et à bulle-d'air, miroirs, jalons, chaînes d'arpenteurs, compte-fils, trousse de voyage, porte-monnaies, porte-feuilles, passe-partout assortis, cannes, gibernes, sacs de fantaisie et de voyage, stéréoscopes, épreuves, groupes et paysages etc., etc.

Bel assortiment de coutellerie fine, de sécateurs, instruments de Chirurgie, bandages et ceintures, confection d'appareils orthopédiques.

ORFÈVRES ET COUVERTS
DE LA MAISON CHRISTOFFLE
ET RÉARGENTURE.
BIJOUTERIE RELIGIEUSE
ET ACHAT DE VIEILLES MATIÈRES
D'OR ET D'ARGENT.

ARTICLES DE PARIS,
TONDEUSES, TOURNE-BROCHES
ET RÉPARATIONS.
ASSORTIMENT
DE REVOLVERS DES FABRIQUES
DE LIÈGE.